

Livre blanc : impôt et finances.

IMPOTS

- Augmentation de la valeur locative.
- Variation des Taux TH et TF
- Evolution des Taxes de Séjour.

FINANCES

- Plan pluriannuel
- Investissements maîtrisés en adéquation avec notre capacité d'endettement.

1

Finances

Sur le plan des finances de la Mairie, il conviendrait impérativement d'établir une comptabilité **avec des comptes séparés** pour NEUFCHATEL et HARDELLOT.

Une Mairie, c'est une société comme une autre, avec différents centres de profits. Elle se doit d'établir cette comptabilité par centres, et de la rendre publique.

2

Appliquer la devise d'Hardelot : Famille, Sport, Nature. Et donc :

Arrêt de la densification des constructions, Arrêt de la construction d'immeubles... Vente au conservatoire du littoral de la partie nord détenue actuellement par la société du domaine d'Hardelot.

Baisse des impôts locaux qui sont exorbitants.

Approche chiffrée de tous les domaines d'activité :

Budget avec répartition des recettes et dépenses entre Neufchatel et Hardelot

Lors des échanges concernant le cinéma d'Hardelot, je n'ai pas vu d'approche chiffrée : nombre d'entrées par an, coût d'exploitation, coût des travaux, rentabilité d'une entrée bref les informations financières de gestion qui auraient pu enrichir le débat.

BESOIN D'AVOIR A LA MAIRIE UN CONTROLEUR DE GESTION (et un COST KILLER ?) qui puisse analyser les projets d'investissement, les dépenses, les économies à réaliser...

3

Impôts Fonciers 2025 : Le paiement c'est pour le 15 octobre !

A noter : la TEOM (Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères), cette taxe prélevée par la CAB évolue de 7,95% en 2024 à 8,20% en 2025. Payée en même temps que la taxe foncière, elle finance la collecte et le traitement des déchets. Le calcul de la TEOM s'effectue à partir de la valeur locative de votre bien. C'est ce mode de calcul, semblable à celui de la taxe foncière, qui interpelle parce qu'il ne tient pas compte du volume de déchets produits, ni du nombre d'habitants par logement.



Or la part des résidences secondaires représente 4/5 de l'habitat de la commune. De plus l'organisation nouvelle de la collecte des déchets alimentaires sollicite désormais les habitants en les amenant à les déposer aux PAV « points d'apports volontaires »! Par ailleurs la collecte des poubelles « grises » a lieu deux fois par mois. **Plus d'équité n'est-elle pas nécessaire ?**

4

- Trop de voitures attribuées au personnel communal 5 -.

que les subventions de fonctionnement ,destinées aux associations, votées en conseil municipal ne dépassent pas 15 % des recettes de fonctionnement de ces associations.

Une telle démarche de demande de subventions ne peut être renouvelée dans les trois prochaines années qui suivent une décision positive.

que les subventions municipales concernant un investissement ne dépassent pas 30 % de celui-ci L' attribution déclenche la présentation de la facture justificative de la réalisation en dedans des 6 mois sous peine de remboursement de ladite subvention.

6

Thème : **Équité entre les bourgs d'Hardelot-Plage et Neufchatel** – objectif : équité ou séparation des communes. Il semblerait à la comparaison des **impôts fonciers** que Hardelot Plage paie pour des services installés sur Neufchatel, qui paie beaucoup moins... et inaccessibles pour les Hardelotois compte tenu de la distance avec ces services.

- Impôts Fonciers : **cohérences des taux** appliqués entre Neuchâtel et Hardelot, si l'on veut une seule commune de Neufchâtel- Hardelot sachant que le bourg d'Hardelot ne dispose pas de la police municipale, de la gendarmerie, de services de secours, de la gare, de la salle polyvalence avec son co-working, de la banque, de la maison médicale, du cimetière, etc... et bien entendu de la mairie !